

# CONSIDÉRATIONS SUR L'OSTRÉICULTURE DANS LE NORD-FINISTÈRE

par G.-M. THOMAS

L'ostréiculture a pris, ces dernières années, dans le Nord-Finistère, une extension telle que les riverains se sont émus, craignant de ne plus disposer de lieux de pêche à pied ou de mouillage pour leurs barques. De leur côté, les ostréiculteurs ont du penser à de nouvelles solutions, et ainsi sont nés dans notre région les parcs en eaux profondes.

## COUP D'ŒIL SUR LE PASSE

C'est en 1853 que naquit, en Bretagne et en France, ce qu'on a appelé l'ostréiculture. M. de Bon, commissaire de la marine à Saint-Servan et observateur perspicace, se mit à étudier la vie des huîtres et constata, entre autre, qu'elles étaient hermaphrodites. Il créa alors un banc d'expérimentation dans le port de Solidor, à Saint-Servan. Six ans plus tard, les parqueurs de Cancale, qui avaient suivi, avec attention, l'expérience, se lancèrent eux-aussi dans l'élevage scientifique de l'huître.

À côté de ces essais privés vivait déjà une expérience officielle. En effet, M. de Coste, après une étude des côtes méditerranéennes, vit que sur les rives du lac Fusario, en Italie, on s'adonnait à l'ostréiculture. L'empereur le chargea d'une mission ayant pour but de créer des centres ostréicoles.

Le premier essai eut lieu en Avril 1858 dans la Baie de Saint-Brieuc : trois millions d'huîtres, achetées à Cancale et à Tréguier, furent immergées avec le concours de la Marine nationale.

L'année suivante, 1859, l'expérience de Saint-Brieuc ayant déjà porté ses fruits, on tenta le repeuplement de la Rade de Brest et de l'anse de La Forêt-Fouesnant, avec l'aide de l'avis « Chamois » de la Marine de guerre. Ces huîtres-ci provenaient d'Angleterre.

Le résultat, ici, fut moins bon, et pour diverses raisons. En particulier, à cause de l'acharnement que mettait les maraudeurs à s'approvisionner gratuitement en huîtres.

Le 12 Mai 1822, nous relevons un nouvel essai d'ensemencement de l'Odél. Pendant que se faisait l'opération, deux pontons de l'Etat, l'*Arquebuse* et *Le Frompneur*, étaient chargés de la surveillance, l'un dans l'anse de Combrit, l'autre dans l'anse de Polhoat. Ces huîtres provenaient de la réserve de La Forêt (1).

### *LE DRAGAGE DES HUITRES DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE*

Il y a un peu plus de deux siècles que le dragage des huîtres est permis, puisque c'est le 23 Avril 1726 que le roi l'autorisa, alors que l'usage de la drague était interdit pour toute autre pêche.

En 1858, 16 bancs étaient exploités en rade de Brest. C'étaient ceux de Penforn, Tibidy, Pridy, Kerdrollet, Landévennec, du Chasseur, du Frot, de Pen-ar-land, Saint-Jean, Loperhet, de Port-aux-prunes, Scenilloux, du Caro, de Trégarvan, et de Lancoat. Cette année-là, on autorisa le dragage à compter du 3 Novembre, tandis que le banc de Kerhuon ne fut exploité qu'en Février. Un décret du 4 Juillet 1853 précisait que tout pêcheur qui découvrait un nouveau banc était tenu d'en faire immédiatement la déclaration à l'Administration maritime.

Les huîtres ne tardèrent pas à se raréfier en rade. Les éleveurs de Marennes, autour de l'année 1864, venaient en effet acheter aux Brestois, à raison de 20 francs le mille, des petites huîtres qu'ils engraisaient et revendaient à Paris, 60 à 70 frs le mille.

Et ce qui devait arriver arriva, le dragage fut interdit. Le Conseil Municipal de Plougastel-Daoulas protesta en vain en 1880 : la réponse du Préfet fut nette, aucun des bancs n'étant en état d'exploitation.

Dans le quartier de Morlaix, quatre bancs étaient exploités en 1859 : ceux de Primel et de la Rade de Morlaix, ceux de l'île Callot et de Saint-Yves dans le sous-quartier de Roscoff (2).

### *ETAT ACTUEL DE L'OSTREICULTURE*

Avec le 20<sup>e</sup> siècle apparaît l'élevage scientifique de l'huître. Non pas que l'exploitation des gisements huîtriers soit abandonnée, mais de plus en plus, les parcs se multiplient.

Dans le quartier d'Inscription maritime de Camaret-sur-Mer, les bancs n'ont pas été dragués ces deux dernières années. Il n'en a pas été de même des moules : trois journées de dragage, en 1957, ont rapporté environ 400 tonnes de moules pour une valeur de 5 millions (3).

Ce quartier compte actuellement :

— 1 parc en eaux profondes totalisant 118,5 ha en baie de Roscanvel.

— 1 parc de 8,02 ha dans le secteur de Landévennec.

— 1 parc de 1,60 ha en baie du Fret.

— 11 parcs totalisant 24,29 ha dans le secteur de Rostellec.

— 4 parcs totalisant 8,08 ha dans le secteur de Roscanvel.

Le quartier de Brest est plus favorisé quant au nombre des établissements de pêche existants. Voici, au 11 Décembre 1957, quelle était la situation.

| DÉSIGNATION DE LA RÉGION                | Huitres | Huitres<br>et Moules | Moules | Bassins<br>d'Expédition |
|-----------------------------------------|---------|----------------------|--------|-------------------------|
| Aberwrach . . . . .                     | 50      | 1                    |        | 12                      |
| Aber-Benoil . . . . .                   | 37      | 1                    |        | 7                       |
| Anse du Moulin-Blanc . . . . .          |         |                      | 1      |                         |
| Elorn . . . . .                         | 27      | 2                    | 14     | 18                      |
| Anse du Moulin-Neuf . . . . .           | 8       |                      |        | 2                       |
| Anse de Penfoul . . . . .               | 11      |                      |        | 5                       |
| Anse de Daoulas . . . . .               | 9       |                      |        | 6                       |
| Rivière de Daoulas . . . . .            | 23      |                      | 1      | 19                      |
| Rivière de l'Hôpital-Camfrout . . . . . | 27      |                      | 4      | 13                      |
| Anse de Keroulay . . . . .              | 9       |                      | 4      |                         |
| Rivière du Faou . . . . .               | 10      |                      |        | 2                       |
| Estuaire de l'Aulne . . . . .           | 13      |                      | 3      | 4                       |
| Divers . . . . .                        | 1       |                      |        |                         |

Ajoutons, pour être complet, 37 parcs à coquillages divers, et signalons que dans les parcs mentionnés ci-dessus figurent trois parcs en eaux profondes.

- parc à huitres de 7 ha 04 a 58 ca, rivière de Daoulas.
- parc à huitres de 10 ha 75 a 08 ca, rivière de Daoulas.
- parc à moules de 52 ha 67 a, Anse du Moulin-Blanc.

Le quartier de l'Inscription maritime de Morlaix ne possède pas, lui, de parcs en eaux profondes. Il existe un gisement huître en rivière de Penzé, à Saint-Yves, dont l'amodiation a été confiée au C.I.O.C.M. (Juin 1956) et dont la surface est de 34 ha 66 a 44 ca.

Il existe également un banc de coques en Baie de Locquirec et deux parcs à palourdes (l'un à Carantec et l'autre à l'Île Noire en Plouézoch) d'une superficie totale de 3 ha 35 a.

Ce quartier compte 214 ostréiculteurs pour 476 concessions d'une superficie totale de 591 ha 37 a 32 ca. Sur les 214 ostréiculteurs, 133 sont inscrits maritimes.

### LES PARCS EN EAUX PROFONDES

Le problème crucial qui se posait aux ostréiculteurs ces dernières années était le suivant : comment allaient-ils étendre leur activité devant la demande de plus en plus importante des acheteurs ?

Certaines conditions (situation en plein courant, nature du sol, abri contre les vagues...) restreignaient les possibilités de création de parcs, bien que le Nord-Finistère apparaissait avec ses « abers », ses anses et ses baies comme un terrain idéal pour l'élevage de l'huître.

En 1948, certains ostréiculteurs finistériens en relations suivies avec les Hollandais qui, par suite du froid, avaient été obligés de créer des parcs en eaux profondes, surtout pour les moules — le froid, à marée basse, risquant d'anéantir les parcs — décidèrent de tenter l'expérience.

Les Hollandais utilisaient de vastes espaces de faibles profondeurs (5 à 6 mètres). Ils semaient à l'aide de bateaux et récoltaient en draguant. Ce faisant, la conchyliculture avait pris un développement tel que les moules hollandaises inondaient les marchés européens : en France seulement, certaines années, 20 à 30 mille tonnes apparaissent dans nos halles. Bien entendu, ces chiffres ne manquèrent pas d'attirer l'attention des ostréi-

culteurs bretons qui se contentaient, jusqu'ici, de jardiner avec un soin jaloux, leurs petits parcs.

La côte bretonne qui avait abrité tant de bancs naturels devait pouvoir donner asile à des essais en eaux profondes. C'est ce que pensèrent plusieurs ostréiculteurs qui s'empressèrent de faire des demandes, tant en Baie de Quiberon qu'en Rade de Brest. La première demande déposée en Rade de Brest toucha le banc naturel de Roscanvel, en face de la pointe du Renard. L'endroit était parfaitement abrité des vents d'Ouest ; le terrain était favorable, la vase assez dure, unie et sans crevasses.

M. Alain Madec, qui dirige avec tant de compétence les parcs salubres de Prat-ar-Koum, a bien voulu nous donner des renseignements sur ce parc qu'il a fait naître. Voici ce qu'il nous a dit :

« De 1949 à ce jour, le parc a été mis progressivement en exploitation. D'une étendue de 120 ha, il fut d'abord balisé par de fortes bouées métalliques. Il fallut, ensuite, nettoyer les fonds où, depuis toujours, s'étaient accumulées les coquilles de centaines de générations d'huîtres, de coquilles Saint-Jacques et de pétoncles. Plusieurs milliers de tonnes de coquilles furent draguées, et les fonds ainsi nettoyés furent prêts à recevoir les huîtres.

« La culture en eaux profondes diffère peu de l'autre culture. Un bon bateau dragueur se charge de tous les travaux. Doté d'un moteur diesel et aménagé pour laisser le maximum de place à l'arrière, le navire aurait l'aspect d'un remorqueur sans les mâts de charge qui le surmontent.

« Le bateau sème les huîtres sur les emplacements délimités par les bouées ou des perches piquées au fond, à raison de quatre tonnes d'huîtres de 18 mois à l'hectare. On délimite suivant le tonnage à semer, puis le bateau se promène sur cet espace tandis que l'équipage, à l'aide de pelles, lance les huîtres à la volée. Celles-ci descendent en nappe égale, au fond, et elles y resteront un an ou deux selon les circonstances.

« Pour les relever, on se sert de dragues dont le principe a, encore, été emprunté aux Hollandais ; lesquels avaient déjà de nombreuses années d'expériences. Ces dragues diffèrent de celles des coquilleurs, car elles ramassent les huîtres sans trop rentrer dans le sol marin.

« Les huîtres, mises en caisses, sont déchargées à Brest, au Port de Commerce et acheminées vers les établissements ostréicoles, où, triées et nettoyées, elles seront mises dans les parcs d'affinage.

« Les avantages des parcs en eaux profondes sont d'avoir fourni les hectares qu'on cherchait vainement le long des côtes, permettant ainsi une culture industrielle avec le minimum de personnel. Un bateau bien équipé et quatre hommes suffisent pour 120 hectares. De plus, le parc ne découvrant jamais, les huîtres ne sont pas remuées par les vagues de surface qui souvent les balaient sur les parcs ordinaires ».

(1) et (2) Archives du Finistère, non classées.

(3) Gisements moulières de l'Aulne, Banc de Trégarvan. Les diverses statistiques nous ont été fournies par MM. les Administrateurs de l'I. M. de Camaret-sur-Mer, Brest et Morlaix, que nous tenons à remercier ici, de même que M. Alain MADEC, Ostréiculteur à Lannilis.